

DECISION N° DEC_008_2022

Travaux de remplacement des éclairages subaquatiques du petit bassin de la piscine municipale

La Ville de Sélestat a décidé de remplacer les éclairages subaquatiques du petit bassin de la piscine municipale.

Les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations sont prévus au budget 2022, sous le chapitre 23 : budget ville.

Imputation interne IMMO : 41303

Au vu du montant estimé des travaux, la présente commande est passée sans publicité, ni en mise concurrence conformément à l'article R.2122-3 du Code de la Commande Publique et dans le respect des règles de la commande publique.

Seule l'entreprise propriétaire du matériel, SOVEC ENTREPRISES, a été consultée. Elle a remis un devis.

Après examen et analyse par le service ingénierie des bâtiments de l'offre présentée par SOVEC ENTREPRISES, il est proposé de retenir ladite offre.

LE MAIRE DE LA VILLE DE SÉLESTAT,

VU le Code général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-22,

VU le Code de la Commande Publique, notamment les articles L.2123-1, R.2122-3, R,2122-8 et R.2123-1 1° relatifs à la procédure adaptée,

VU la proposition formulée par le service Ingénierie des bâtiments,

En application de la délibération du Conseil Municipal du 30 juillet 2020 donnant délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Décide d'attribuer le présent marché à SOVEC ENTREPRISES (12, rue de la Kaltau - 67150 HINDISHEIM) pour un montant de 25 608.82 € HT.

Commande Publique et Assurances/Valérie AMPEREPERE

Fait à Sélestat, le 08/12/2022

Le Maire :
Marcel BAUER